



La Rochelle, 13 juillet 2021

Affaire suivie par | Nathalie Guéry
Chargée d'études en urbanisme
nathalie.guery@agglo-larochelle.fr
Tél | 05 46 30 36 81 |
Réf. | 2021-D32
PJ |

Monsieur Lionel QUILLET
Président de la Communauté
de Communes de l'Île de Ré
Service urbanisme
3 rue du Père Ignace
CS 28001
17410 SAINT-MARTIN-DE-RÉ

Objet : Modification n°1 du PLUi de l'Île de Ré

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu m'adresser, par courrier en date du 25 mai 2021, le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de communes de l'Île de Ré et solliciter par là même le Syndicat mixte pour le Schéma de cohérence territoriale La Rochelle Aunis sur les éventuelles observations qu'il aurait à formuler sur ce projet.

J'ai le plaisir de vous informer que les élus du syndicat mixte, réunis en bureau le 7 juillet 2021, ont donné un avis favorable à ce projet de modification qui n'appelle aucune observation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président,
Jean-François FOUNTAINE

Schéma de cohérence territoriale
La Rochelle
Aunis Syndicat mixte

